

Avril 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-troisième session

Rome, 7-11 mai 2012

Situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011

Pour toute question de fond concernant ce document, veuillez vous adresser à:

M. Nicholas Nelson

Directeur de la Division des finances

Tél.: +3906 5705 6040

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

Le présent rapport sur la situation financière de l'Organisation récapitule les résultats non vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011. Les faits marquants sont les suivants:

- **Situation de trésorerie et contributions non acquittées au titre du Programme ordinaire.** Au 31 décembre 2011, le solde des encaisses, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme du Programme ordinaire a augmenté pour s'établir à 61,3 millions d'USD contre 55,4 millions d'USD après retraitement au 31 décembre 2009.
- **Normes comptables IPSAS.** L'Organisation a utilisé les normes comptables IPSAS pour la présentation des encaisses et équivalents de trésorerie et pour les portefeuilles de placements. Il a donc fallu procéder à un reclassement entre les placements à court terme et les encaisses et équivalents de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2011. Les données de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2009 ont été retraitées en conséquence pour que la comparaison soit possible.
- **Obligations de dépenses non financées au titre des plans de prestations.** Au 31 décembre 2011, les obligations au titre des quatre plans étaient au total de 1 152,1 millions d'USD, dont 817,7 millions d'USD non provisionnés (750,4 millions au titre de l'assurance maladie après cessation de service et 67,3 millions d'USD pour le Fonds des indemnités de départ). Le sous-financement des obligations de dépenses au titre de l'assurance maladie après cessation de service continue de contribuer lourdement au déficit structurel du Fonds général. Pour que ces plans soient financés intégralement, un montant de 24,6 millions d'USD par an pendant 30 ans serait nécessaire pour l'assurance maladie après cessation de service et un montant de 5,9 millions d'USD par an pendant 15 ans serait nécessaire pour le Fonds des indemnités de départ.
- **Placements à long terme.** Au 31 décembre 2011, le montant des placements à long terme s'établissait à 326,9 millions d'USD, contre 292,5 millions d'USD au 31 décembre 2009, ce qui résulte d'une augmentation de la valeur de réalisation et d'un financement de 13,4 millions d'USD approuvé par la Conférence. La volatilité s'est considérablement accrue en août 2011 après la dégradation par Standard and Poor's de la note de solvabilité des États-Unis. L'Organisation suit attentivement la situation et fera un point sur les placements au cours des sessions du Comité.
- **Déficit du Fonds général et des fonds apparentés.** Le déficit du Fonds général est passé de 558,6 millions d'USD au 31 décembre 2009 à 635,2 millions d'USD au 31 décembre 2011, ce qui tient au déficit structurel de financement des plans de prestations de l'Organisation.
- **Mesures pour accélérer le paiement des arriérés.** À sa cent quarantième session, en octobre 2011, le Comité financier a demandé au Secrétariat d'examiner les mesures qui pourraient être prises pour accélérer le paiement des arriérés et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de printemps de 2012. Afin d'aider les membres à étudier cette question, l'annexe 1 donne des informations complémentaires sur les mesures en place et sur celles qui ont été envisagées dans le passé, mais dont la mise en œuvre a été retardée. La cent quarante-troisième session du Comité sera également l'occasion de faire le point sur les contributions non acquittées. Comme le souligne l'annexe, la question de l'incidence des retards de paiement de contributions a été abordée souvent lors des sessions précédentes, de même que les mesures permettant d'améliorer le recouvrement et de réduire ainsi les déficits de trésorerie de l'Organisation. Durant ces débats, le Comité a aussi étudié la possibilité d'appliquer des sanctions plus sévères, mais jusqu'à présent les organes

directeurs n'ont pas donné suite.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note de la hausse du montant des contributions non acquittées depuis 2011, et, partant, de la réduction des liquidités disponibles pour les activités opérationnelles observée au début du nouvel exercice biennal par rapport aux périodes précédentes. Selon les prévisions actuelles de flux de trésorerie, qui se fondent principalement sur l'échelonnement des paiements des Membres en 2011, les ressources opérationnelles seront totalement épuisées en novembre 2012 et il faudrait faire appel à des emprunts sur le marché privé en décembre 2012. Pour éviter de recourir à des emprunts extérieurs, il est donc essentiel que les Membres règlent leurs arriérés et paient dans les délais leurs contributions de 2012.
- Le Comité financier est invité à prendre note de l'augmentation prévue du déficit de l'Organisation (640,9 millions d'USD au 31 décembre 2011), qui s'explique principalement par le fait que l'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ ne sont pas financés intégralement.
- Le Comité financier est invité à prendre note de l'annexe 1: mesures possibles pour accélérer la liquidation des arriérés.

Projet d'avis

- **Le Comité financier note la hausse du montant des arriérés observée au début de l'année 2012 et ses répercussions sur la trésorerie de l'Organisation. Sachant que l'Organisation a connu des déficits de trésorerie ces dernières années du fait que la totalité des contributions n'était pas versée, le Comité exhorte tous les États Membres à verser dans leur intégralité et en temps voulu les contributions mises en recouvrement, de sorte que la FAO puisse continuer à financer les dépenses d'exploitation nécessaires à l'exécution de son programme de travail.**
- **Le Comité constate avec inquiétude l'ampleur et l'aggravation du déficit du Fonds général, qui s'explique principalement par le fait que l'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ ne sont pas financés intégralement.**
- **Le Comité financier a examiné les mesures en place pour accélérer le paiement des contributions et des arriérés et exhorté le Secrétariat à poursuivre les efforts engagés au Siège et dans les bureaux de la FAO dans le monde entier pour rappeler aux États Membres leurs obligations financières en leur communiquant régulièrement un relevé des contributions dues et en demandant le règlement des contributions de l'année et des arriérés.**

Introduction et sommaire

1. Le présent rapport sur la situation financière de l'Organisation récapitule les résultats non vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011. Il s'articule comme suit:

- **Résultats financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011:**
 - i) **État de l'actif, du passif, et des soldes des réserves et fonds** au 31 décembre 2011, présentés par sources de financement, y compris les soldes comparatifs au 31 décembre 2009.
 - ii) **État des recettes et dépenses et variations des soldes des réserves et fonds** pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011, présentés par sources de financement, y compris les soldes comparatifs pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.
- **Observations succinctes sur les résultats financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011**
- **Mouvements de trésorerie prévus pour 2012 jusqu'au 31 décembre 2012**
- **Annexe 1: mesures possibles pour accélérer le règlement des arriérés**

Résultats financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011

2. Les résultats financiers non vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011 sont présentés dans les tableaux ci-après:

- Le **tableau 1** présente l'actif, le passif et les réserves du Fonds général et fonds apparentés et des activités menées au titre des fonds fiduciaires et du PNUD.
- Le **tableau 2** présente, pour la période considérée, les recettes et dépenses du Fonds général et fonds apparentés ainsi que des activités menées au titre des fonds fiduciaires et du PNUD.

Tableau 1

ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES RÉSERVES ET FONDS
Au 31 décembre 2011
(en milliers d'USD)

	Fonds		COMPTES NON VÉRIFIÉS	
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	31-déc-11	31 décembre 2009 Après retraitement
ACTIF				
Espèces et dépôts à court terme	61 376	507 114	568 490	878 938
Placements à court terme	-	367 168	367 168	78 368
Contributions à recevoir des États Membres et du PNUD	110 376	7 292	117 668	97 103
À déduire: provision pour contributions en retard	(12 631)	(6 288)	(18 919)	(19 861)
Comptes débiteurs	51 101	-	51 101	43 907
Placements à long terme	326 873	-	326 873	292 500
TOTAL DE L'ACTIF	537 096	875 286	1 412 381	1 370 955
PASSIF				
Contributions reçues à l'avance	17 570	705 913	723 483	785 893
Obligations non liquidées	70 127	126 044	196 171	155 523
Comptes créditeurs	39 069	-	39 069	32 778
Recettes constatées d'avance	73 440	-	73 440	54 099
Plans de prestations en faveur du personnel	906 060	-	906 060	782 443
TOTAL DU PASSIF	1 106 266	831 957	1 938 223	1 810 736
SOLDES DES RÉSERVES ET FONDS				
Fonds de roulement	25 654	-	25 654	25 654
Compte de réserve spécial	20 043	-	20 043	18 960
Compte des dépenses d'équipement	14 291	-	14 290	10 192
Compte des dépenses de sécurité	4 446	-	4 446	3 655
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	-	43 329	43 329	33 479
Gains / (Pertes) non réalisés sur les placements	7 288	-	7 288	26 842
Solde des fonds (déficit), en fin de période	(640 892)	-	(640 892)	(558 562)
SOLDES DES RÉSERVES ET FONDS, TOTAL	(569 170)	43 329	(525 841)	(439 781)
PASSIF ET SOLDE DES RÉSERVES ET FONDS, TOTAL	537 096	875 286	1 412 381	1 370 955

Tableau 2

RECETTES ET DÉPENSES ET VARIATIONS DES SOLDES DES RÉSERVES ET FONDS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011 (en milliers d'USD)				
	Fonds		CHIFFRES NON VÉRIFIÉS	
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaire et PNUD	31 décembre 2011	31 décembre 2009 Après retraitement
RECETTES:				
Contributions ordinaires des États Membres	1 004 340	-	1 004 340	970 199
Contributions volontaires	108 067	1 619 264	1 727 331	1 200 418
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interinstitutions	1 249	12 912	14 161	8 955
Activités financées conjointement	38 054	-	38 054	30 042
Recettes accessoires	6 771	2 344	9 115	10 002
Produits des placements à long terme	38 934	-	38 934	(15 418)
Autres recettes accessoires nettes	17 496	-	17 496	18 705
(Pertes) / Gains de change	(12 411)	-	(12 411)	(6 663)
TOTAL DES RECETTES	1 202 500	1 634 521	2 837 021	2 216 240
DÉPENSES:				
Programme ordinaire	1 104 385	-	1 104 385	1 053 756
Projets	-	1 632 177	1 632 177	1 135 307
TOTAL DES DÉPENSES	1 104 385	1 632 177	2 736 562	2 189 063
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	98 115	2 344	100 459	27 177
Pertes ou gains actuariels	(40 393)	-	(40 393)	(32 052)
Coût financier des obligations de dépenses liées au personnel	(114 953)	-	(114 953)	(94 749)
Provision pour contributions à recevoir et autres actifs	305	-	305	(6 534)
Recettes constatées d'avance	(19 430)	-	(19 430)	14 496
Variation nette du compte des dépenses d'équipement	(4 098)	-	(4 098)	(6 969)
Variation nette du compte des dépenses de sécurité	(791)	-	(791)	(3 655)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(81 245)	2 344	(78 900)	(92 286)
Virement d'intérêts sur les comptes de donateurs	-	(2 344)	(2 344)	(5 486)
Virements nets à partir des/(vers les) réserves				
Fonds de roulement	-	-	-	-
Compte de réserve spécial	(1 083)	-	(1 083)	6 663
Soldes des fonds, en début de période				(465 282)
Changement de conventions comptables concernant: classement des revenus des placements à court terme			-	(2 173)
Soldes des fonds, en début de période (comme indiqué précédemment)	(558 564)	-	(558 564)	(467 455)
SOLDES DES FONDS, FIN DE PÉRIODE	(640 892)	-	(640 891)	(558 564)

Observations succinctes sur les résultats financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011

Application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) aux placements, encaisses et équivalents de trésorerie

3. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la FAO appliqué des conventions comptables conformes aux normes IPSAS pour le traitement comptable et la présentation de ses portefeuilles de placements et de ses encaisses et équivalents de trésorerie. Cette introduction partielle s'inscrit dans la transition engagée par l'Organisation vers une conformité totale aux normes IPSAS. Elle est admise par les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).

4. On indique dans les paragraphes suivants quels changements ont été apportés aux conventions comptables suite au passage des normes des Nations Unies aux normes IPSAS pour la comptabilité, l'évaluation et la présentation des placements, encaisses et équivalents de trésorerie.

- Les encaisses et dépôts à court terme ont été retraités de manière à inclure les équivalents de trésorerie et placements à court terme ayant une échéance initiale inférieure à trois mois. Il en est principalement résulté un reclassement en encaisses des titres et des dépôts à terme suivants: HSBC Euro, HSBC USD, et BRI (Banque des règlements internationaux). Ceux-ci étaient auparavant comptabilisés en dépôts à court terme.
- Les intérêts à recevoir à la date d'arrêté des comptes sur tous les portefeuilles de placement ont été comptabilisés dans les comptes débiteurs et non plus intégrés à la valeur de réalisation des placements.
- Les placements d'une durée inférieure à 12 mois sont classés dans les placements à court terme et traités comme des placements destinés à dégager des gains. Par conséquent, tous les gains et pertes latents sur placements à court terme sont comptabilisés dans l'état des recettes et dépenses. Les gains/(pertes) latents sur placements des soldes des réserves et fonds de l'Organisation ont été retraités de manière à comprendre uniquement les montants afférents aux portefeuilles de placements à long terme.
- Les placements à long terme ont été retraités de manière à refléter le fait que la juste valeur de marché des actifs a été évaluée au cours acheteur, et non au cours moyen comme dans les normes comptables des Nations Unies.
- Les recettes accessoires comptabilisées dans l'état des recettes et dépenses ont été retraitées de manière à inclure les gains/(pertes) latents sur portefeuilles détenus à des fins de transaction.

5. Les soldes d'ouverture de l'état de l'actif, du passif, et des soldes des réserves et fonds ont été retraités et ajustés, comme ceux de l'état des recettes et dépenses et variations des soldes des réserves et fonds.

6. Les points marquants des résultats financiers de l'exercice biennal 2010-2011 sont les suivants:

Situation de trésorerie et contributions non acquittées

7. Les liquidités de l'Organisation (Fonds général), constituées de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme, se montaient à 61,4 millions d'USD au 31 décembre 2011, soit une progression de 6,0 millions d'USD par rapport au solde de 55,4 millions d'USD du 31 décembre 2009. La situation de trésorerie de l'Organisation à la fin de l'exercice biennal devait lui permettre de couvrir 1,4 mois de dépenses environ. Les projections de mouvements de trésorerie de l'Organisation sont examinées plus en détail ci-dessous.

Placements à court terme

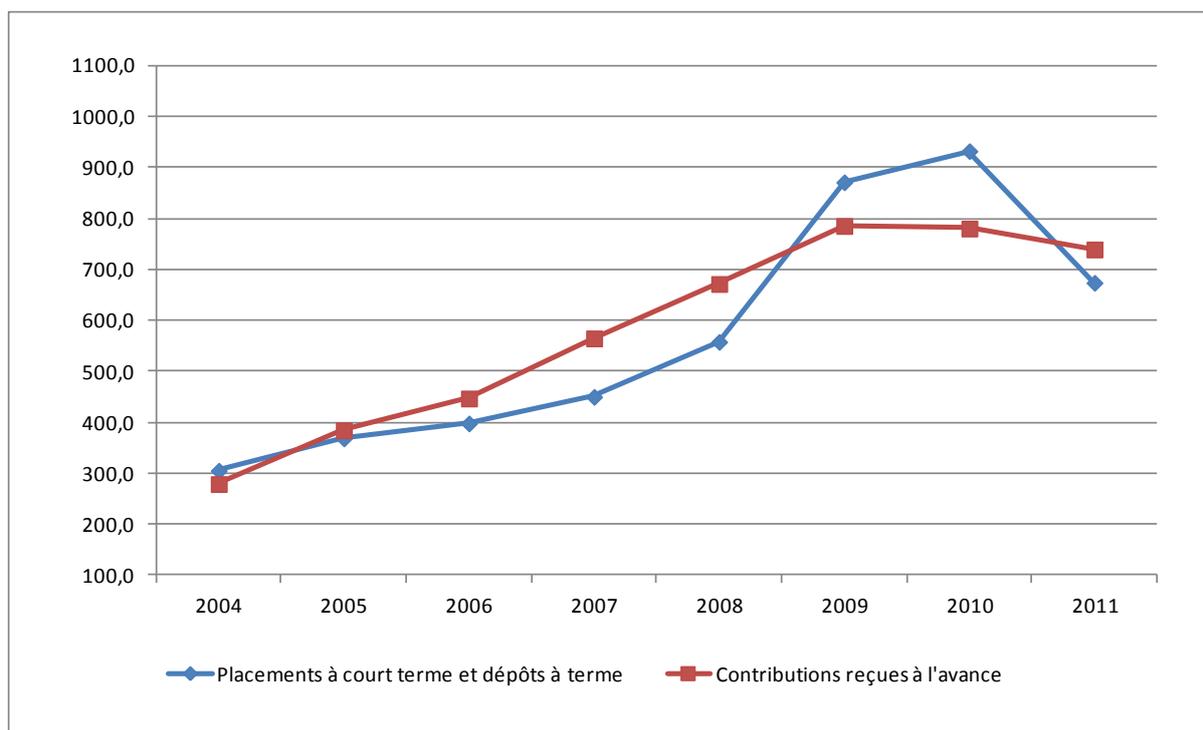
8. La valeur des placements à court terme était de 367,2 millions d'USD au 31 décembre 2011. Avec les dépôts à terme (306,7 millions d'USD) comptabilisés dans les encaisses et les équivalents de

trésorerie, elle représente principalement les soldes non dépensés de fonds fiduciaires détenus en attente de décaissement pour l'exécution de projets.

9. La gestion prudente, avec réduction du profil de risques, de la FAO, dans un contexte où, en 2011, les taux d'intérêt étaient toujours proches de zéro, a maintenu le rendement global des placements à court terme à un niveau très bas de 0,15 pour cent pendant l'année. Ce chiffre demeure cependant supérieur au rendement de référence, qui était de 0,05 pour cent. En 2010, le rendement global avait été de 0,22 pour cent contre un rendement de référence de 0,13 pour cent.

10. Le tableau 3 rend compte de l'évolution du solde des placements à court terme et dépôts à terme correspondant aux fonds fiduciaires et montre leur évolution par rapport aux contributions reçues à l'avance, à la fin de chaque année sur la période 2004-2011.

Tableau 3



Placements à long terme

11. La valeur des placements à long terme a augmenté, passant de 292,5 millions d'USD au 31 décembre 2009 à 326,9 millions d'USD au 31 décembre 2011. Cela tient à plusieurs facteurs:

- 13,4 millions d'USD supplémentaires ont été injectés dans le portefeuille, ce qui est conforme aux contributions reçues, lesquelles incluent un montant supplémentaire approuvé par la Conférence pour financer les engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service;
- durant l'exercice biennal 2010-2011, le rendement du portefeuille de placements à long terme a représenté un gain net de 38,9 millions d'USD, en dépit d'une incidence négative sur le change pour les placements libellés en euros; ce gain s'explique globalement par des conditions de marché favorables; il comprend 14,3 millions d'USD d'intérêts perçus et 27,3 millions d'USD de gains réalisés nets, desquels il faut déduire 2,7 millions d'USD de frais de gestion versés aux gestionnaires des portefeuilles de l'Organisation.

Plans relatifs au personnel

12. La FAO dispose de quatre plans (les « plans ») de prestations dont bénéficie le personnel à la cessation de service ou en cas de maladie ou d'accident du travail:

- Assurance-maladie après cessation de service (AMACS)
- Régime des indemnités pour cessation de service (RICS)
- Fonds de réserve du plan d'indemnisation (FRPI)
- Fonds des indemnités de départ (FID)

13. Les résultats de la dernière évaluation actuarielle et les besoins et préoccupations en matière de financement qui en découlent sont présentés en détail dans le document FC 143/4 - Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel.

14. Le montant total des obligations afférentes à ces plans s'élevait au 31 décembre 2011 à 1 152,1 millions d'USD contre 1 149,8 millions au 31 décembre 2009. Le solde de 906,1 millions d'USD qui apparaît dans l'état de l'actif, du passif, et des soldes des réserves et fonds au 31 décembre 2011 représente les obligations comptabilisées au titre des plans sur la base de l'évaluation actuarielle de 2011. Les obligations non comptabilisées au 31 décembre 2011, d'un montant de 246,0 millions d'USD, résultent de l'adoption de la méthode comptable du couloir¹, appliquée dans le contexte des normes IPSAS pour prendre en compte les gains et pertes actuariels.

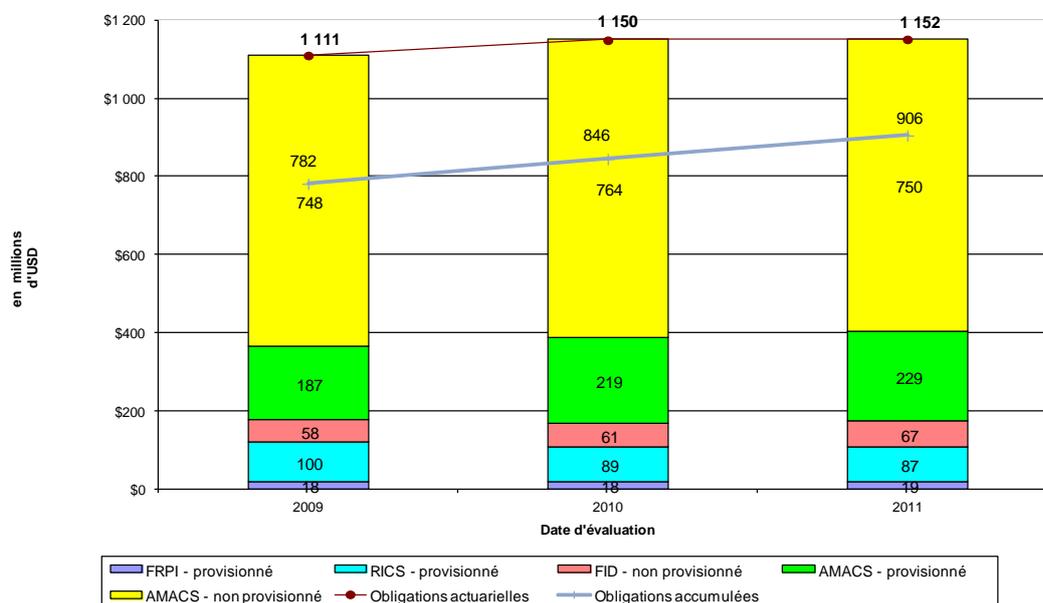
15. Durant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011, l'état des recettes et dépenses fait apparaître, pour l'ensemble des plans, des coûts au titre des services rendus pendant l'exercice (inclus dans les dépenses du Programme ordinaire) de 66,3 millions d'USD, un amortissement des pertes actuarielles de 40,4 millions, et des coûts financiers de 115,0 millions d'USD. Il est prévu d'utiliser les recettes des placements à long terme pour couvrir le coût financier résultant de l'accroissement de la valeur actualisée des obligations de dépenses au titre du personnel. Cet engagement n'étant pas totalement financé, on constate un écart de 76,9 millions d'USD environ entre les recettes des placements à long terme et le coût financier.

16. Au 31 décembre 2011, les obligations non financées au titre des plans relatifs au personnel s'élevaient à 817,7 millions d'USD et se répartissaient comme suit: 750,4 millions pour l'assurance maladie après cessation de service et 67,3 millions pour le Fonds des indemnités de départ. Le tableau 4 donne une analyse du montant total des obligations actuarielles, par plan et par état du financement.

¹ En vertu de la méthode du couloir, les gains et pertes actuariels dépassant 10 pour cent de la valeur de l'engagement actuariel sont étalés sur la durée d'activité moyenne résiduelle des bénéficiaires du plan.

Tableau 4

**Obligations relatives au personnel: total par plan
et situation en ce qui concerne le financement pour les 3 dernières années**



Solde du Fonds général et des fonds apparentés

17. Le déficit du Fonds général est passé de 558,7 millions d'USD au 31 décembre 2009 à 640,9 millions d'USD au 31 décembre 2011. Cette hausse s'explique par les coûts non financés des prestations en faveur du personnel après cessation de service; seuls deux des quatre plans sont, en effet, intégralement financés et les deux autres plans (assurance maladie après cessation de service et Fonds des indemnités de départ) pèsent donc sur la santé financière de l'Organisation. Ces coûts incluent en particulier les coûts financiers et l'amortissement des pertes actuarielles, comme noté au paragraphe 15 ci-dessus.

18. Comme l'autorise la résolution 5/2011 de la Conférence, un excédent net de 8,7 millions d'USD est reporté sur l'exercice biennal suivant. L'opération est décrite en détail dans le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements budgétaires au cours de l'exercice 2010-2011 (FC 143/7). Ce report est intégré aux recettes constatées d'avance et sera affecté à la mise en œuvre intégrale du PAI et notamment à l'investissement ponctuel afférent au PAI prévu pour l'exercice 2012-2013.

Programme de coopération technique: dépenses et crédits disponibles

19. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011, les dépenses au titre du programme de coopération technique (PCT) imputées aux ouvertures de crédits de 2010-2011 se sont montées à 41,9 millions d'USD alors que les dépenses effectuées au titre des crédits de 2008-2009 se chiffraient à 54,0 millions d'USD. À la fin de l'exercice biennal 2010-2011, 0,1 million d'USD restant de 2008-2009 n'avaient pas été dépensés et ont été inscrits en recettes accessoires (état I). Les dépenses mensuelles moyennes du PCT au cours de l'exercice biennal se sont établies à 4,0 millions d'USD, un chiffre en baisse par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2009 (4,9 millions d'USD). Au 31 décembre 2011, les recettes constatées d'avance au titre du PCT (c'est-à-dire les crédits disponibles), s'élevaient à 64,7 millions d'USD au total.

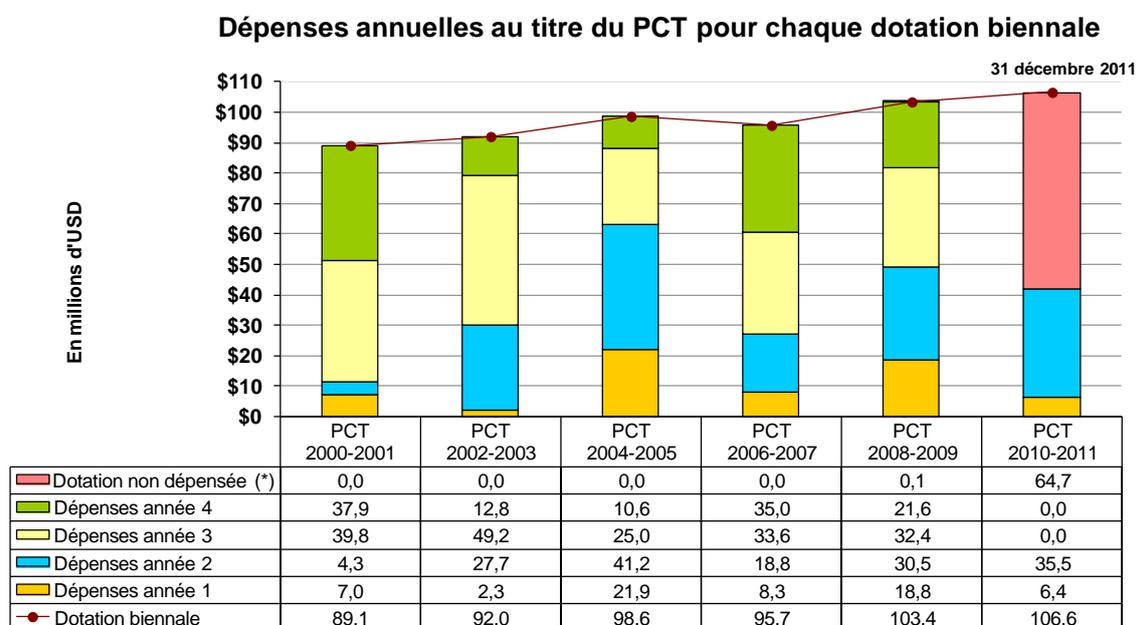
20. On trouvera au tableau ci-dessous un récapitulatif de la part des crédits ouverts au titre du PCT qui a été effectivement utilisée (montants mensuels moyens).

Tableau 5

Dépenses mensuelles moyennes	Exercice biennal			
	2010-2011	2008-2009	2006-2007	2004-2005
	4,0	4,9	2,5	5,2

21. Le tableau 6 présente les dépenses du PCT (y compris les charges à payer) pour toutes les périodes de dotation, ainsi que les crédits disponibles (recettes constatées d'avance) au titre du PCT pour chaque exercice, du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2011. Les crédits non utilisés de 2008-2009 (0,1 million d'USD) ont été inscrits en recettes accessoires car ils ne pouvaient plus être reportés sur l'exercice biennal suivant (2012-2013).

Tableau 6



Notes:

Source pour les dotations biennales: résolution de la Conférence portant sur le budget de l'exercice biennal correspondant.

Source pour les dépenses: états financiers vérifiés des exercices 2000-2001 à 2008-2009; états financiers non vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Pertes de change

22. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011, l'Organisation a enregistré une perte de change nette d'un montant de 12,4 millions d'USD. Sur cette somme, les pertes brutes effectives de l'Organisation sont imputables à la portion des quotes-parts² versées en euros (13,7 millions d'USD). Les variations de change effectives (variations en espèces) de l'Organisation ont représenté un gain de 1,3 million d'USD pour 2010-2011. Ce gain a été viré au Compte de réserve spécial, en même temps qu'un léger ajustement était apporté aux années précédentes pour ramener le montant comptable du Compte de réserve spécial à sa valeur en espèces, conformément à la décision prise par les États Membres à la cent trente-cinquième session du Comité financier (FC 135/2) de

² Les gains ou pertes de change sont constatées au moment où les contributions sont perçues et au moment de la conversion du solde des contributions, en fin de période.

cesser de virer vers le Compte de réserve spécial les écarts comptables liés à la conversion d'EUR en USD.

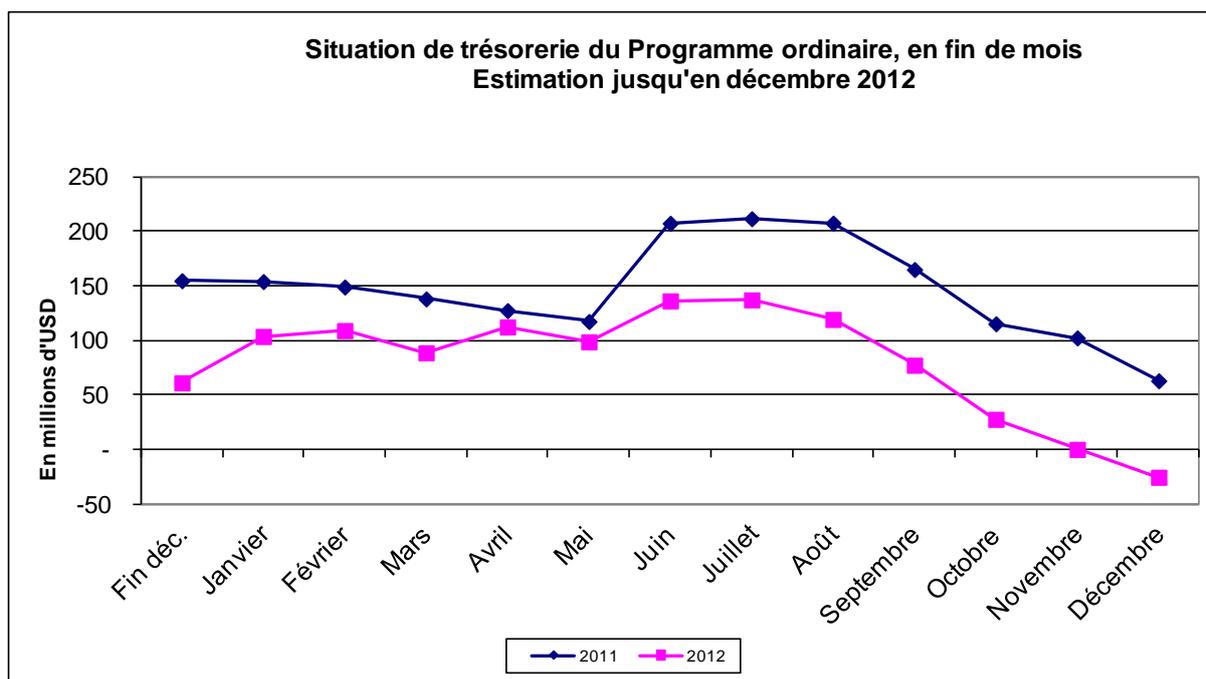
Mouvements de trésorerie prévus en 2012 (Programme ordinaire)

23. Le tableau 7 ci-après présente la situation de trésorerie consolidée du Programme ordinaire de l'Organisation (encaisses, équivalents de trésorerie et placements à court terme), telle qu'enregistrée en fin de mois du 1^{er} janvier 2012 au 29 février 2012 et telle que projetée jusqu'au 31 décembre 2012. Tous les montants sont exprimés en millions d'USD. Les principaux faits à noter sont présentés ci-dessous de même que les hypothèses utilisées pour les projections.

- Au cours des deux premiers mois de l'année, 18,5 pour cent des contributions ont été versées par les États Membres, un taux de recouvrement supérieur à celui enregistré à la fin du mois de février 2011 (17,1 pour cent).
- Arriérés de 2011 dus par les États-Unis: sur leurs arriérés de 2011, les États-Unis ont réglé 32 millions d'EUR en janvier 2012, puis 15 millions d'USD en février et 13,8 millions d'EUR en mars. Le solde, soit 1,7 million d'USD, devrait être versé en décembre 2012.
- Les contributions des États-Unis pour 2012 devraient être payées suivant le même schéma qu'en 2011, à savoir que 50 pour cent seulement seraient versés cette année (29,4 millions d'USD en novembre et 21 millions d'EUR en décembre).
- Contributions de 2012 du Japon: elles devraient être intégralement payées en juin (31,2 millions d'USD et 24,0 millions d'EUR).
- Contributions de 2012 du Royaume-Uni: elles devraient être intégralement payées en avril (16,5 millions d'USD et 12,6 millions d'EUR).
- Autres contributions: les autres pays devraient verser leurs contributions selon le même schéma qu'en 2011.
- Si l'on se fie aux tendances observées précédemment pour le paiement des contributions, les liquidités disponibles pour le Programme ordinaire sur les premiers mois de 2012 devraient être suffisantes pour couvrir les besoins opérationnels. Il est à noter cependant que le résultat net de ces hypothèses est que les soldes de liquidités du Programme ordinaire seront épuisés en novembre et qu'il faudra recourir à des emprunts extérieurs en décembre.

24. La réalisation des prévisions figurant au tableau 7 ci-après sera fonction de la date à laquelle seront versées les plus grosses quotes-parts dues pour 2012. Un point complet sera fait fin avril à la cent quarante-troisième session du Comité financier.

Tableau 7



Annexe 1: mesures possibles pour accélérer la liquidation des arriérés

1. À sa cent quarantième session, en octobre 2011, examinant le Plan d'incitation au paiement rapide des contributions, le Comité financier a demandé au Secrétariat d'examiner les mesures possibles pour accélérer le paiement des arriérés et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de printemps en 2012. Afin d'aider les membres à étudier cette question, l'annexe donne des informations complémentaires sur les mesures en place et sur celles qui ont été envisagées dans le passé, mais dont la mise en œuvre a été retardée.

2. Le niveau des arriérés de contributions a beaucoup fluctué au cours des derniers exercices biennaux, ce qui s'explique essentiellement par la chronologie de l'encaissement des contributions des principaux bailleurs de fonds. Si les arriérés s'établissaient à 102 millions d'USD au 1^{er} janvier 2012, les contributions reçues au premier trimestre 2012 ont réduit ce solde à 21 millions d'USD au 31 mars 2012 (dont 8,4 millions d'USD dus par l'ex-Yougoslavie).

3. Ceux-ci influant beaucoup la situation de trésorerie de l'Organisation, le Comité a souvent examiné durant les sessions passées les moyens d'améliorer la ponctualité du versement des contributions et de réduire les arriérés:

- cent vingt-huitième session du Comité financier, 27-31 juillet 2009 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent vingt-sixième session du Comité financier, 11-15 mai 2009 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent vingt-troisième session du Comité financier, 6-10 octobre 2008 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent dix-huitième session du Comité financier, 17-25 mai 2007 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent quinzième session du Comité financier, 25-29 septembre 2006 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent treizième session du Comité financier, 8-12 mai 2006 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent dixième session du Comité financier, 19-23 septembre 2005 (Acceptation du règlement en monnaie locale des contributions mises en recouvrement);
- cent neuvième session du Comité financier, 9-13 mai 2005 (Plan d'incitation au paiement rapide des contributions – Analyse de l'impact du taux de remise zéro);
- cent huitième session du Comité financier, 27 septembre - 1^{er} octobre 2004 (Analyse des contributions reçues et propositions d'amélioration).

4. Les mesures actuellement en place pour encourager le paiement rapide des contributions et des arriérés sont énumérées ci-dessous.

- Chaque année, au mois de décembre, une lettre circulaire est adressée aux États Membres conformément à l'article 5.4 du Règlement financier, en vue de leur faire connaître le montant des sommes qu'ils doivent verser au titre des contributions pour l'année civile suivante, ainsi que le montant des arriérés.
- La Division des finances adresse chaque trimestre aux États Membres un relevé des contributions dues.
- Des mesures spécifiques sont prises en vue d'avertir les Membres du Conseil considérés comme démissionnaires en raison d'un défaut de paiement des contributions, conformément à l'article XXII.7 du Règlement général de l'Organisation, afin de les inviter à régulariser leur situation suffisamment de temps avant la session du Conseil.
- De la même façon, des mesures particulières sont prises au plus haut niveau pour s'assurer que les États Membres qui risquent d'être privés de leur droit de vote en soient informés suffisamment à l'avance par rapport à la session de la Conférence, afin qu'ils disposent du

temps voulu pour régulariser leur situation ou expliquer les raisons du non-paiement de leur contribution mise en recouvrement.

- La Division des finances écrit tous les trimestres directement à chacun des bureaux des Représentants auprès de la FAO des États Membres ayant des arriérés en leur demandant d'intervenir auprès des autorités compétentes pour assurer le règlement des montants dus.
- Des synthèses nationales sont régulièrement préparées à l'intention du Directeur général pour l'assister dans ses entretiens au plus haut niveau avec les chefs d'État et de gouvernement, au cours desquels il souligne l'importance du règlement des contributions dans les délais.
- Le Sous-Directeur général, Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS), adresse périodiquement aux ministères concernés des lettres de relance, rappelant l'obligation pour leur pays de s'acquitter de ses contributions restant dues et expliquant les règles et règlements de l'Organisation concernant la suspension du droit de vote.
- Des contacts étroits sont entretenus avec les Bureaux des Représentants permanents et les Représentants auprès de la FAO.
- Des rapports sur les arriérés en fin de mois sont régulièrement affichés sur le site web des Représentants permanents et peuvent être consultés par tous les Représentants permanents.
- Plusieurs rapports sur les contributions au Programme ordinaire par pays sont mis en ligne sur le site web public de la FAO.
- Le Plan d'incitation au paiement rapide des contributions prévoit que les États Membres ont droit à une remise s'ils règlent leur contribution intégralement avant le 31 mars de l'année de mise en recouvrement.
- Perte du droit de vote à la Conférence en vertu de l'Article III-4 de l'Acte constitutif (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Inéligibilité au Conseil en vertu de l'Article XXII-5 du Règlement général de l'Organisation (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Perte de siège au Conseil en vertu de l'Article XXII-7 du Règlement général de l'Organisation (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Afin de faciliter le paiement des contributions des États Membres ayant des disponibilités limitées en monnaies convertibles, la Conférence a approuvé une dérogation aux dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier pour permettre au Directeur général d'accepter des contributions dans des monnaies locales non librement convertibles sous certaines conditions (résolution 14/2007).

5. Les organes directeurs ont examiné les autres mesures possibles qui ont été envisagées dans le passé, mais dont la mise en œuvre a été retardée, certains Membres étant d'avis que leur application pèserait principalement sur les pays en développement en difficulté. Ces propositions sont détaillées ci-dessous:

- les restrictions prévues aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation (RGO) devraient s'étendre à la perte de siège au Comité financier, au Comité du Programme et dans les Comités faisant rapport au Conseil;
- les sanctions prévues à l'Article III.4 (perte du droit de vote) et aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du RGO (élection au Conseil ou perte du siège) devraient être amendées pour faire en sorte qu'une seule année d'arriérés (au lieu de deux) donne lieu à des sanctions;
- des intérêts devraient être demandés pour les paiements en retard ou les coûts des emprunts extérieurs devraient être à la charge des pays ayant des contributions en retard;
- les États Membres redevables d'arriérés supérieurs aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes devraient soumettre au Comité financier, pour examen, un plan de paiement échelonné qui serait ensuite soumis à la Conférence pour approbation, alors

que les États Membres redevables de montants inférieurs devraient présenter des explications par écrit concernant les raisons de ces arriérés, à soumettre au Comité financier pour examen;

- les règles existantes sur la perte du droit de vote devraient être appliquées de manière rigoureuse;
- l'assistance du PCT et le recrutement de ressortissants ne devraient pas être possibles pour les pays redevables d'arriérés; et
- enfin, une série de directives devrait être élaborée, précisant les conditions régissant l'acceptation de contributions volontaires venant d'États Membres redevables d'arriérés.

6. Le Comité est invité à examiner les différentes mesures destinées à garantir le paiement intégral et en temps voulu des contributions et arriérés et à donner des indications selon que de besoin.